

AFFAIRE N°22. - Autorisation de passer un marché avec les Etablissements AH SING pour la fourniture de diverses denrées alimentaires nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser de passer un marché avec les Etablissements AH SING pour la fourniture de :

- Lentilles.....	20 000 kg à	94 F.....	1 880 000 F
- Morue.....	9 400 kg à	350 F.....	3 290 000 F
- Sardines à l'huile	66 000 btes à	41 F.....	2 706 000 F
- Haricots marbrés	20 000 kg à	90 F.....	1 800 000 F

TOTAL.....9 676 000 F

IMPUTATION BUDGETAIRE : Chapitre 459 - Article 601 -

nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1971.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint. Pierre, le 15 Octobre 1971
Donné le mandat et pour délégation
de secrétaire général
H. Kessler